Conseil des droits de l’homme

36e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Honduras**

Genève, le 5 novembre 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Honduras. Elle salue la création début 2020 de l’«Unidad Fiscal Especializada Contra Redes de Corrupción», qui collabore étroitement avec le «Consejo Nacional Anticorrupción» et recommande au Honduras :

1. **De renforcer la lutte contre l'impunité et la corruption**, en garantissant la non-ingérence politique dans les mécanismes anti-corruption et l'indépendance de la justice, conformément aux cibles 16.5 et 16.6 des Objectifs du développement durable.
2. De financer et de mener **une politique active de prévention de la violence et des actes d'intimidation** contre les médias, les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme et la population LGBTI, qui prenne en compte la perspective de genre.
3. **De respecter les droits des peuples autochtones et des paysans**, en particulier le droit de consultation préalable, conformément aux déclarations sur les droits des peuples autochtones et les droits des paysans.
4. En lien avec la cible 5.2 des ODD, d’agir pour **éliminer toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles**, en particulier en mettant à leur disposition des mécanismes de protection accessibles et efficaces, dont le droit à la pilule anticonceptionnelle d'urgence, notamment en cas de viol ou d'abus sexuel.

Je vous remercie.